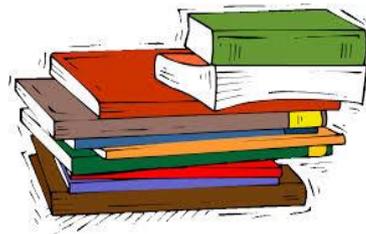


La Section Européenne au lycée Arthur Rimbaud

Qu'est-ce que la section européenne anglais ?

- Une **OPTION en plus des heures d'Anglais et d'Histoire Géographie de 2^{nde}**:
 - 2 heures d'Anglais par semaine
 - 1 heure d'Histoire-Géographie en anglais.
- Une inscription en fin de 3ème **sur dossier**.
- Et après la 2^{nde} ? Possibilité de poursuivre en 1ère et Terminale et de présenter un bac avec mention « Section Européenne » en :
 - Histoire-Géographie (L et S)
 - SES (ES)
 - Management (STMG)

Deux groupes de section européenne de **50 places** environ, répartis sur 6 classes de seconde.



Quels sont les objectifs?



- **Développer** ses compétences en compréhension et expression orale en Anglais
- **Elargir** sa culture anglo-saxonne et sa connaissance des sujets de société.
- Développer ses connaissances et savoir-faire en **Histoire et Géographie**
- **Favoriser** les échanges linguistiques sous différentes formes : l'élève peut être amené à participer à un voyage pédagogique ou à un échange scolaire et correspondre avec des élèves anglophones.
- Atteindre le niveau **C1** (utilisateur autonome) en fin de terminale et faciliter l'accès aux filières sélectives (CPGE, Sciences Po, IUT..)

Pour QUI ?



- ✓ Des élèves **MOTIVES** ayant déjà un bon niveau en anglais et en histoire-géographie
= pas des heures de soutien !
- ✓ Tout élève avec un **bon niveau général**
= « absorber » le travail supplémentaire !
- ✓ Nécessité d'être **actif** en cours, à **l'oral**.
- ✓ Etre capable de **s'investir** dans des travaux de groupe.
- ✓ Importance de **l'autonomie** en classe et à la maison pour avancer le travail !
- ✓ Manifester un réel intérêt pour les deux disciplines

Mise en Oeuvre – Activités ?



C'est une démarche par **PROJETS**

- Réalisation de vidéos, d'affiches sur un thème donné
- Enregistrements à l'oral (journal TV, radio...)
- Jeux de rôle
- Lecture de textes longs
- Création de dialogues, de textes d'invention...

Comment s'inscrire ?



- Se rapprocher des professeurs principaux et de LV de 3^{ème} pour qu'ils complètent le **dossier de candidature** qui est envoyé à tous les collèges du bassin en fin d'année scolaire.
- Chaque candidature est soumise à l'avis du dernier conseil de classe de 3^{ème}, avis mentionné sur le dossier de candidature. Il est transmis par le collège avec les bulletins des trois trimestres de 3^{ème}.
- Cocher la case « Section Européenne » sur la fiche d'inscription du lycée.
- Le dossier est examiné par une commission du lycée.
Résultats à la rentrée.